

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 6 août 2012**

**Procès-verbal** de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le 6 ième jour d'août deux mille douze (2012) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

**Présences:**

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Gilbert Dumont	#4	absent
André Guay	#5	présent
Carol Jean	#6	absent

**1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**2012-08-214.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Session ordinaire du 2 juillet 2012 et session extraordinaire du 24 Juillet 2012
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
  - 4.2 Colloque de zone - ADMQ
  - 4.3 Forum régional des élus
  - 4.4 Règlement no 53-12 - appareils d'enregistrement
  - 4.5 Campagne de financement - Marina du Gros-Cap
  - 4.6 Concours de labour 2012
  - 4.7 Table Multisectorielle de la Famille du Bas-Saint-Laurent
  - 4.8 Investissement Québec
  - 4.9 Revenu Québec - avis d'opposition
  - 4.10 Félicitations Fernand Lebel
  - 4.11 Mise en demeure - Mathieu Mailloux
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Rapport du service incendie
6. TRANSPORT
  - 6.1 Contrat - cession rues Parc Industriel

- 6.2 Terrain - Michel François
- 6.3 Soumissions - arpentage rue de la Grève
- 6.4 Soumissions - ouverture des trottoirs en hiver
- 6.5 Soumissions - vente tracteur Ford
- 6.6 APSAM - Regroupement régional Bas-Saint-Laurent
- 6.7 Correspondance Norman MacMillan - Ministre délégué aux Transports
- 6.8 Correspondance Ministère des Transports
- 6.9 Correspondance - Postes Canada

## 7. HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 MDDEP - Redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles
- 7.2 MAMROT - Chapitre 2
- 7.3 MAMROT - Demande d'autorisation pour servitude
- 7.4 MDDEP - attestation de conformité
- 7.5 Correspondance - Lise Simard
- 7.6 Consortium Cima+/Roche - Réception provisoire et partielle des travaux lot #2
- 7.7 Ville de Rivière-du-Loup - site enfouissement technique
- 7.8 MDDEP - Modification d'autorisation

## 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
- 8.2 MRC de Rivière-du-Loup - Règlement no 183-12 visant à interdire l'émission des permis de lotissement relatif à la création d'une rue en milieu forestier
- 8.3 MRC de Rivière-du-Loup - Inventaire patrimoine bâti
- 8.4 Correspondance - Ministère de la Sécurité publique

## 9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
- 9.2 Comité étude - Projet Loisirs
- 9.3 Comité du festival historique - autorisation

## 10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX

## 11. AUTRES DOSSIERS

Municipalité de Saint-Modeste - échange de route

## 12. INFORMATIONS - Prochaine réunion le 4 septembre 2012

## 13. AFFAIRES NOUVELLES

## 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **2012-08-215.3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2012 et de la séance extraordinaire du 24 juillet 2012**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le procès-verbal de la session régulière du 2 juillet 2012 ainsi que celui de la réunion extraordinaire du 24 juillet 2012 soient adoptés en leur forme et teneur.

#### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **2012-08-216.4.1 Ratification des déboursés de juillet et approbation des comptes du mois**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** les comptes pour la période du 1 au 31 juillet 2012 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 130 230.08\$ à même le fonds général et de 906 821.05\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén. & sec. trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

##### **2012-08-217.4.2 Colloque de zone-ADMO**

M. Gratien Ouellet, directeur de la zone 11, Bas-St-Laurent Ouest de l'Association des directeurs municipaux du Québec invite la directrice générale à participer au colloque de zone 2012.

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil autorise madame Madeleine Lévesque, directrice générale à assister au colloque de zone 2012 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra au Parc du Mont Saint-Mathieu, le 13 septembre prochain.

**Que** le conseil accepte d'en défrayer les coûts d'inscription de 60\$ et que les frais soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

##### **2012-08-218.4.3 Forum régional des élus**

M. Pierre Pinel, inspecteur-chef et commandant du district de la Sûreté du Québec convie la mairesse à sa première édition du forum régional des élus, région Bas-Saint-Laurent, sous le thème « Une vague de services ».

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil autorise madame Ghislaine Daris, mairesse à assister au forum régional des élus qui se tiendra le 14 novembre 2012 à Rimouski.

**Que** les frais occasionnés soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

##### **2012-08-219.4.4 Règlement no 53-12 - appareils d'enregistrement**

**Attendu que** l'article 491 du *Code Municipal du Québec* qui permet au Conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances lors d'enregistrement;

**Attendu que** la Municipalité de Cacouna désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal lors d'enregistrement;

**Attendu qu'**avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 2 juillet 2012;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le règlement portant le numéro 53-12 soit et est adopté et que le Conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

***TITRE***

**Article 1**

Le présent règlement s'intitule : Règlement sur les appareils d'enregistrement lors des séances du Conseil.

**Article 2**

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, le règlement numéro 53-12, ainsi que tous les autres règlements ou résolutions qui peuvent être en force dans ladite Municipalité et qui contiennent des dispositions ou incompatibilités avec ce règlement sont abrogés et révoqués à toutes fins que de droit.

***APPAREILS D'ENREGISTREMENT***

**Article 3**

L'utilisation de tout appareil de captage de l'image et / ou du son est interdite lors des sessions régulières, extraordinaires du conseil municipal

Lorsqu'un journaliste ou autre personne qui désire utiliser un appareil décrit dans l'alinéa précédent, il peut le faire en demandant l'autorisation par écrit, au préalable, à la mairesse ou son représentant.

***PÉNALITÉ***

**Article 4**

Toute personne qui agit en contravention du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100 \$ pour une première infraction et de 200 \$ pour une récidive, ladite amende ne devant en aucun cas être supérieure à 1 000 \$. Les frais pour chaque infraction sont en sus.

À défaut de paiement dans le délai imparti par la Cour, le contrevenant sera passible des sanctions prévues au *Code de procédure pénale du Québec* (L.R.Q., c. C-25.1).

**Article 5**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

**2012-08-220.4.5 Campagne de financement - Marina du Gros-Cap**

M. Léopold Fraser, président de la Campagne de financement –« marina du Gros-Cap » sollicite notre municipalité pour la réalisation des travaux d'entretien et de mises aux normes nécessaires à la sauvegarde des quais composant la marina du Gros-Cap.

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance de la demande de contribution financière;

**Attendu que** ledit conseil a comme politique de ne pas contribuer à des causes privées;

**Pour ces raisons,**

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna ne participe pas à la campagne de financement de la Marina du Gros-Cap.

#### **2012-08-221.4.6 Concours de labour 2012**

Messieurs René Labrie et Mathieu Dubé respectivement responsable des commanditaires et trésorier pour le concours de labour 2012, sollicitent notre municipalité pour la tenue de cette activité qui se déroulera à la ferme DR Daris de Cacouna.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la somme de 50\$ pour la tenue du concours de labour 2012 au club de relève agricole les Élités du Parc de St-Arsène.

#### **4.7 Table Multisectorielle de la Famille du Bas-Saint-Laurent**

Le 26 juin 2012, le conseil d'administration de la Table multisectorielle de la Famille du Bas-Saint-Laurent a convoqué ses membres en assemblée générale spéciale en vue de dissoudre l'organisme. L'assemblée a entériné cette décision et les démarches ont été entamées.

Un montant de 65\$ nous a été retourné représentant les cotisations annuelles payées en 2010 et 2011.

#### **2012-08-222.4.8 Investissement Québec**

Le conseil municipal a été informé que le congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées sera aboli pour la région de Rivière-du-Loup à compter du 31 décembre 2012.

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance des modalités concernant le congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées;

**Attendu que** le gouvernement du Québec a informé que la région de Rivière-du-Loup ne ferait plus partie des régions ressources éloignées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013;

**Attendu que** plusieurs industries manufacturières sont installées dans la région de Rivière-du-Loup et bénéficient de ce congé fiscal;

**Attendu que** pour la survie des petites industries, il est essentiel de maintenir ces engagements financiers;

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande au gouvernement du Québec

de maintenir le congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées y compris la région de Rivière-du-Loup à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

(c.c. MRC de Rivière-du-Loup, Jean D'Amour - député de Rivière-du-Loup, toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup, toutes les MRC Bas-Saint-Laurent et le CLD de Rivière-du-Loup).

#### **4.9 Revenu Québec - avis d'opposition**

Madame Marlaine Morissette du Service de l'enregistrement et du soutien opérationnel de Revenu Québec nous avise qu'elle a pris connaissance de l'avis d'opposition que nous avons présenté relativement à la Loi sur la taxe de vente du Québec pour la période d'octobre 2011. Cet avis a été jugé recevable et une analyse de la demande sera effectuée.

#### **2012-08-223.4.10 Félicitations Fernand Lebel**

**Attendu que** monsieur Fernand Lebel a reçu le prix Reconnaissance pour son bénévolat en matière de véhicules hors route;

**Attendu que** monsieur Lebel a été reconnu « bénévole émérite » par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et a été honoré par la municipalité en 2005;

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna adresse ses félicitations à monsieur Fernand Lebel pour ses 31 années de bénévolat et de travail remarquable au sein du club de motoneige « Les Déserteurs Inc. ».

#### **4.11 Mise en demeure - Mathieu Mailloux**

Madame Denise Lamy, réviseure du service d'indemnisation de la Mutuelle des municipalités du Québec nous informe qu'ils ont terminé l'étude du dossier de Mathieu Mailloux et Stéphanie Dubé en référence au sinistre du 25 avril 2012 et avise Intact assurance que la responsabilité de la municipalité ne saurait être engagée. L'enquête les mène à conclure que l'assuré n'a commise aucune faute.

## **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **5.1 Rapport du service incendie**

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

## **6. TRANSPORT**

### **2012-08-224.6.1 Contrat - cession rues Parc Industriel**

**Attendu que** deux propriétaires de terrains dans le boulevard industriel ont accepté de céder à la municipalité la portion qui servira à construire la future rue;

**Attendu qu'**une description technique a déjà été effectuée indiquant l'emplacement futur de ces rues;

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna mandate madame Marie-Josée Raymond, notaire pour préparer les contrats des propriétaires des lots 104-P et 107-P afin de

céder à la municipalité les portions de terrain qui serviront à des futures rues dans le boulevard industriel.

#### **2012-08-225.6.2 Terrain - Michel François**

M. Michel François nous a expédié un courrier électronique nous indiquant tous les dommages subis sur son terrain, situé au 220 de la Grève à Cacouna, depuis plusieurs années dû au ruissellement des eaux pluviales.

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris conscience depuis quelques années du problème de ruissellement des eaux pluviales sur la propriété du 220, de la Grève;

**Attendu qu'**une expertise verbale a été faite par un ingénieur et que la solution est d'une grande envergure;

**Attendu que** le conseil devra faire préparer un plan d'évacuation des eaux pluviales de la municipalité afin de résoudre le problème;

**Attendu que** suite aux discussions avec les propriétaires soit Monsieur François et Mme Massé, le problème devra être réglé le plus rapidement possible afin d'éviter d'autres dommages importants;

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna informe monsieur François que le conseil mandate monsieur Réjean Lebel pour demander des soumissions à des entrepreneurs afin d'ajouter des regards et une bordure afin de ramasser l'eau qui s'écoule des rues D'Amours et de la Falaise.

#### **2012-08-226.6.3 Soumissions - arpentage de la rue de la Grève**

Dépôt de deux soumissions pour l'arpentage de la rue de la Grève afin d'établir où est située la rue ainsi que sa largeur.

Éric Royer, arpenteur-géomètre	5663.78\$ incluant taxes, frais directs, indirects et déboursés
--------------------------------	---

Parent & Ouellet	9000\$ plus taxes et les travaux seront exécutés après la mi-septembre
------------------	--

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Éric Royer, arpenteur-géomètre pour l'arpentage de la rue de la Grève afin de déterminer l'emprise de la rue (levée, calculs, recherches et analyse foncière, mise en plan) au montant de 4 900\$ plus taxes soit la somme 5 633.78\$ incluant tous les frais directs, indirects et déboursés.

#### **2012-08-227.6.4 Soumissions - ouverture des trottoirs en hiver**

Un deuxième appel sur invitation a été adressé à huit entrepreneurs de la région leur demandant une soumission pour l'ouverture en hiver des trottoirs.

Aucune soumission ne nous est parvenue dans le délai prescrit.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise madame Madeleine Lévesque, directrice générale à demander des soumissions à d'autres entrepreneurs de la région pour faire l'ouverture en hiver des trottoirs.

#### **2012-08-228.6.5 Soumissions - vente tracteur Ford**

Suite au deuxième appel d'offre public pour la vente du tracteur Ford, 4 soumissions nous sont parvenues et 3 étaient conformes, l'autre ayant été reçu après la date permise.

Gino Bouchard	3212.98\$
Renaud Thériault	2555.55\$
Patricia Lavoie	1000.00\$

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de monsieur Gino Bouchard au montant de trois mil deux cent douze dollars et quatre-vingt-dix-huit sous pour la vente du tracteur Ford 1520 année 1989, incluant le chargeur Ford 7108, cabine Laurin, tondeuse 60 pouces Ford 914 année 1989.

**Que** le paiement soit fait en argent comptant ou par transfert bancaire.

**Que** lorsque la prise de possession soit effective, que les assurances soient annulées sur ce véhicule.

**Que** monsieur Réjean Lebel, directeur des travaux publics, soit autorisé pour la Municipalité de Cacouna à signer les transferts d'immatriculation dudit tracteur.

#### **2012-08-229.6.6 APSAM - Regroupement régional Bas-Saint-Laurent**

M. Charles Plante, Conseiller APSAM nous invite à une rencontre du regroupement régional du Bas-Saint-Laurent. Ce regroupement vise à rassembler des travailleurs et employeurs municipaux de la région pour leur permettre d'échanger sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles. Il sera question de la réglementation des travaux de creusement, de tranchée et d'excavation, des obligations des employeurs et travailleurs ainsi que la planification avant des travaux.

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que messieurs Réjean Lebel et Nicolas Beaulieu assistent à cette rencontre d'information qui se tiendra à Rivière-du-Loup le 19 septembre prochain.

**Que** le conseil accepte de défrayer les coûts d'inscription de 25\$ chacun soit la somme de 50\$.

#### **6.7 Correspondance Norman MacMillan - Ministre délégué aux Transports**



À la suite de la recommandation de notre député, M. Norman MacMillan « Ministre délégué aux Transports » a le plaisir de nous informer qu'il accorde à notre municipalité une subvention maximale de 10 000\$ pour les travaux d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

#### **6.8 Correspondance Ministère des Transports**

M. Gilles Michaud, ingénieur et chef du centre de services de Cacouna par intérim nous informe que suite à notre résolution du 2 juillet dernier demandant l'installation de panneau indiquant la limite Cacouna- Rivière-du-Loup sur l'autoroute 20, ils ont procédé à la commande de deux panneaux avec l'inscription Cacouna et procéderons à leur installation dès la réception.

#### **6.9 Correspondance - Postes Canada**

M. Luc Simoneau, agent planification de la livraison de Postes Canada, suite à notre résolution les informant que l'emplacement des boîtes postales devient dangereux et non sécuritaire étant donné qu'elles sont trop près de la rue, nous souligne que Postes Canada est soucieux d'offrir un service postal pratique et efficace à ses clients. Lorsqu'ils procèdent à l'installation de boîtes postales communautaires dont l'accès est pratique, le plus centralisé possible et sans risque tant pour leur personnel de livraison que pour leurs clients. Il croit que le site de boîtes postales installé à Cacouna ne fait pas exception à la règle.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 MDDEP - Redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles**

M. André G. Bernier, directeur de la direction de l'analyse et des instruments économiques nous informe que le ministère demandera à chaque municipalité de lui fournir des renseignements concernant notamment les caractéristiques et la destination des matières résiduelles afin de s'assurer de leur élimination dans un site visé à l'article 2 du RREÉMR.

### **7.2 MAMROT - Chapitre 2**

M. Raynald Boudreault, ingénieur du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous informe qu'il a pris connaissance du document préparé par la firme Roche Ltée intitulé « Description des ouvrages d'assainissement de la municipalité de Cacouna » constituant le chapitre 2 du Cahier des exigences environnementales de notre nouvelle station d'épuration de type « Étangs aérés » et de nos ouvrages d'assainissement municipaux.

La version définitive de ce document pourra être produite dès que les activités de mise en service seront complétées. La rédaction de cette version définitive consistera, pour notre consultant, à corriger la version préliminaire en fonction de leurs commentaires.

### **7.3 MAMROT - Demande d'autorisation pour servitude**

Madame Stéphanie Jourdain, secrétaire générale du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous informe qu'elle a bien reçu les documents concernant une demande d'autorisation afin que la Municipalité de Cacouna puisse conclure une entente avec le gouvernement du Canada relativement à un acte de servitude.

#### **7.4 MDDEP - attestation de conformité**

Madame Kathleen Burton, ingénieure et coordonnatrice de l'équipe analyse du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous demande une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée concernant les travaux du lot 1, la route 132 est et la rue des Muguets.

#### **2012-08-230.7.5 Correspondance - Lise Simard**

Madame Lise Simard adresse une demande à la municipalité afin que son terrain situé sur la rue du Patrimoine soit desservi par les services d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux.

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance de la correspondance de madame Simard;

**Attendu que** madame Simard demande d'être desservie par les services d'aqueduc et d'égouts sur son terrain;

**Attendu que** le conseil a examiné de nouveau la situation;

**Attendu que** le service d'aqueduc était déjà existant depuis plusieurs années en façade du terrain;

**Attendu qu'**aucune demande n'avait été adressée auparavant pour être desservie;

**Attendu que** le conseil considère qu'il y a eu omission de laisser les services d'égouts à la limite de votre propriété;

**Attendu qu'**une solution a été apportée par la firme d'ingénieurs conseils Consortium Cima+/Roche;

**Attendu que** la présente est sous réserve de l'approbation de l'ingénieur du Ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que madame Lise Simard se connecte au service d'aqueduc à ses frais par la station de pompage à proximité;

**Que** ledit conseil accepte de payer le raccordement des égouts ainsi que la tranchée et ce, par la station de pompage situé à proximité et jusqu'au limite de votre terrain;

**Que** les travaux devront être effectués avant le 15 août 2012, date limite de fin des travaux.

**Que** cette résolution annule celle du 7 novembre 2011 sous le numéro 2011-11-304.7.9.

#### **7.6 Consortium Cima + / Roche - Réception provisoire et partielle des travaux lot #2**

M. Carl Gagné, ingénieur du Consortium Cima + / Roche nous a adressé copie d'une correspondance expédiée à la Cie Wilfrid Allen Ltée acceptant la réception provisoire partielle des ouvrages. Une inspection a permis de déceler des travaux à achever et à corriger. A la suite de l'inspection des ouvrages faisant l'objet de la réserve, un nouvel avis de réception sera émis pour ces travaux et ceux d'aménagement paysager.

À compter du 18 juillet 2012, les travaux sous réserve sont assujettis à un montant de 1300\$ par jour à titre de dommages-intérêts pour retard.

### **7.7 Ville de Rivière-du-Loup - site enfouissement technique**

M. Éric Côté, directeur du Service de l'environnement et du développement durable de la Ville de Rivière-du-Loup accuse réception de la résolution « Demande pour ouverture du site d'enfouissement à la clientèle ».

### **2012-08-231.7.8 MDDEP - Modification d'autorisation**

Madame Kathleen Burton, ingénieure Coordonnatrice équipe analyse, Ministère du Développement durable, et de l'Environnement et des Parcs accuse réception de la demande de modification - ajout d'une pompe en amont du bassin no 1 et que le paiement de 268.00\$ devra être reçu d'ici le 31 août 2012.

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de payer la somme de 268.00\$ au Ministère du Développement durable, et de l'Environnement et des Parcs pour la modification du certificat d'autorisation du lot no 3 (bassins aérés).

## **8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation**

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

### **8.2 MRC de Rivière-du-Loup - Règlement no 183-12 visant à interdire l'émission des permis de lotissement relatif à la création d'une rue en milieu forestier**

M. Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, nous transmet copie du règlement no 183-12 visant à interdire l'émission de permis de lotissement relatif à la création d'une rue en milieu forestier adopté à la session du 21 juin 2012.

### **8.3 MRC de Rivière-du-Loup - Inventaire patrimoine bâti**

Madame Kathy Rioux, coordonnatrice à la culture et au patrimoine nous a expédié une copie informatique de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Rivière-du-Loup.

### **8.4 Correspondance - Ministère de la Sécurité publique**

M. Jacques Bélanger, directeur régional du Ministère de la Sécurité publique nous informe que suite à la consultation du cadre normatif visant la prise en compte de l'érosion littorale dans l'aménagement du territoire ainsi que sur la cartographie des types de côte associés aux microfalaises, plusieurs commentaires et recommandations ont été formulés par les autorités municipales au moment et à la suite de ces rencontres. Une nouvelle version suite aux recommandations sera complétée dans les prochains mois et soumise aux partenaires gouvernementaux concernés. Celle-ci permettra d'ajuster notre réglementation en conséquence.

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

### **2012-08-232.9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.**

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs.

Suite à la demande du comité des Loisirs Kakou inc. pour l'achat d'un réfrigérateur afin de l'installer au centre des loisirs et que celui du centre des loisirs soit transféré à la salle paroissiale ou municipale pour encourager les différents organismes qui l'utiliseront.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil autorise l'achat d'un frigo commercial au montant 1795.00\$ plus taxes pour un montant 2063.80\$ à même les fonds des Loisirs Kakou Inc.

#### **2012-08-233.9.2 Comité étude - Projet Loisirs**

**Attendu qu'**un projet de construction d'un bâtiment pour le centre des loisirs et intergénérationnel est à l'étude;

**Attendu qu'**il faudrait former un comité afin de faire construire une propriété répondant aux besoins de tous;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna nomme monsieur Gilbert Dumont, conseiller sur le comité d'étude du projet de Loisirs en compagnie d'une personne du Centre-Jeunes, de l'inspecteur en bâtiments, d'un représentant des aînés, du comité des Loisirs, du coordonnateur en loisirs, de la mairesse et de la directrice générale.

#### **2012-08-234.9.3 Comité du festival historique - autorisation**

**Attendu qu'**un comité travaille sur un événement appelé festival historique qui se tiendra les 17-18-19 août prochain;

**Attendu que** la tenue de cet événement nécessite des dépenses;

**Attendu que** le conseil avait déjà prévu au budget des sommes d'argent;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte qu'une somme maximale de 2000\$ soit dépensée à même le budget déjà établi pour le festival historique.

### **10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

### **11. AUTRES DOSSIERS**

#### **2012-08-235.11.1 Municipalité de Saint-Modeste - échange de route**

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance de la résolution de la Municipalité de Saint-Modeste demandant l'échange de route à la charge du Ministère des Transports du Québec avec une route à la charge de la municipalité;

**Attendu que** cet échange de route avait été fait avant l'ouverture de la voie de contournement sur la route 291;

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna est concerné par cet échange sur la route de l'église entre la route 191 et la cote du reste;

**Attendu que** la Municipalité de Cacouna n'entretient pas la route de l'église car elle est à la charge du Ministère des Transports;

**Attendu que** le tronçon concerné par notre municipalité est d'une longueur de  $\pm 1,81$  kilomètres;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna appuie la Municipalité de Saint-Modeste dans sa demande d'échange de route conditionnellement à ce que le Ministère des Transports du Québec continue d'entretenir le tronçon de  $\pm 1.81$  kilomètres entre la route 191 et la cote du reste.

Cette résolution annule celle du 24 juillet 2012 no 2012-07-212.4.

## **12. INFORMATIONS**

## **13. AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur Gilles D'Amours remercie le conseil et la population pour les marques de sympathie lors du décès de sa mère, Madame Yvette Dumont.

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **2012-08-236.15 Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Qu'**advenant 21h35 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

---

Madeline Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

---

Ghislaine Daris, mairesse

\*\*\*\*\*